

2012/4426 - Lyon 8e – ZAC Mermoz Nord – Approbation du programme des équipements publics et participation de la ville au déficit de l'opération - Adaptation de crédits de l'opération 08 MERMOZ par affectation de l'AP 2009-3, PG 00016 (Direction de l'Aménagement Urbain) (BMO du 30/04/2012, p. 1005)

Rapporteur : M. LEVEQUE Louis

M. BUNA Gilles, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous avons bien compris les aléas auxquels vous avez été confrontés, aussi nous ne ferons pas de commentaire particulier quant aux travaux de la fontaine. Cependant, je voudrais vous faire part d'un certain nombre de remarques concernant les aménagements périphériques de la place des Jacobins.

Nous voyons se réaliser depuis plusieurs mois, un réaménagement complet du pourtour de la place. Si ces travaux sont conformes aux plans que nous avons vus lors de réunions de concertation, nous ne pouvons que nous étonner sur leur réalisation définitive.

En effet, au fur et à mesure de l'avancée des travaux, nous constatons des aménagements qui sont non-conformes non seulement au règlement de voirie du Grand Lyon, mais à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Madame Rabatel, écoutez-moi bien !

Je suis d'ailleurs très étonnée que les associations de piétons très attentives au moindre potelet sur le 2^e arrondissement, ne disent rien sur cet aménagement... On nous rétorque que tout est conforme aux plans et que s'il y a des modifications ou ajustements à faire, on les fera une fois la place terminée.

Deux exemples pour illustrer mes propos :

- Des bordures hautes finalement protégées par des potelets avec des passages piétons étroits en étranglement, absolument pas conformes à la zone 30 sur laquelle les aménagements, au contraire, sont fluides permettant aux piétons de se déplacer facilement ;

- Et surtout une pente accédant aux passages piétons trop inclinée inaccessible pour les personnes en fauteuil.

Il me semble invraisemblable de laisser en l'état une telle situation et faire et défaire donne une image dommageable de la gestion d'un tel chantier.

Aussi je vous demande, Monsieur le Maire, de tout mettre en œuvre pour que ces aménagements soient au moins conformes à la loi sur l'accessibilité du 10 février 2005 qui dit que la ville doit être aménagée pour être accessible à tous. Cela me semble un minimum.

Je vous remercie.

Mme GELAS Nadine : Je voudrais dire à Mme d'Anglejan, que des réunions de chantier ont lieu chaque semaine, auxquelles sont invitées à la fois tous les présidents d'associations, les représentants des conseils de quartier et qu'ils peuvent tout à fait faire remonter toutes les remarques qui peuvent être faites.

Comme M. Buna souhaite que l'on retire nos temps de parole, je vais donner mon intervention à la Direction des Assemblées, afin qu'elle soit publiée en intégralité.

« En dépit de diagnostics sérieux, il arrive souvent –chacun en conviendra- que les restaurations de productions anciennes, comme cette fontaine de la place des Jacobins, se révèlent au fil des travaux, plus compliquées que prévu et entraînent des coûts supplémentaires et un allongement de la durée du chantier.

Le jeu en vaut la chandelle ! Cette fontaine est en effet tout à fait exceptionnelle, dans son histoire, dans sa facture. Elle fait partie de l'identité de cette place et de notre ville et elle en est un des signes emblématiques.

Ce dossier nous permet de nous féliciter à nouveau de la rénovation de cette place des Jacobins qui va retrouver, avec le projet de Jacqueline Osty, son aspect et son rôle de place. Cette satisfaction est partagée, je crois, par tous les riverains et tous les Lyonnais, malgré les nuisances occasionnées. Ces nuisances à peu près inévitables ont été et sont gérées au mieux, dans la concertation et encore aujourd'hui avec 4 réunions hebdomadaires de chantier où peuvent participer représentants des associations ou conseils de quartier.

La presque île est certes en complet réaménagement, sans parler de la Confluence. Il y a la place Bellecour, les rives de Saône, la place d'Albon, l'Hôtel Dieu. Tout cela à terme pour la beauté, l'attractivité de notre ville, le plaisir des habitants et des visiteurs. Comment, Monsieur le Maire, ne pas s'en réjouir ?

M. BUNA Gilles, Adjoint : Je ne reviendrai pas sur les trois mois de retard, car sur un tel chantier ce n'est pas catastrophique et c'est essentiellement dû à la découverte de désordres plus importants sur la fontaine, ce qui entraîne le déplacement du local technique, mais nous serons dans les temps en achevant en mars 2013.

Quant aux remarques faites par Mme d'Anglejan, je n'ai été saisi par aucune association de ces remarques, mais dès demain je vais me renseigner sachant que de temps en temps on nous dit : « vous allez dans le 2^e arrondissement sans prévenir », même si c'est pour une réunion technique, je me suis aperçu – nous ne sommes pas encore parfaits !- que la Communauté urbaine avait organisé une réunion à Pâques, à laquelle beaucoup d'élus de la majorité du 2^e arrondissement ont participé.

Je l'ignorais mais je n'en ferais pas polémique puisque j'ai compris que ceux qui encadraient la visite m'ont dit que vous vous réjouissiez de ce chantier. Donc il faut faire droit aux questions que vous avez posées notamment par rapport à l'attente « handicapés ». Je ne sais pas si c'est définitif ou provisoire, on le vérifiera et en tout cas, en règle générale, on est conforme à la législation.

M. LE MAIRE : Je pense que tout le monde voit quelle allure va prendre la place des Jacobins.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)